

a)

ÉLÈVES.	Garçons.	Filles.	Totaux.
Dans l'âge obligatoire . . . . .	14185	14198	28383
Au-dessus de l'âge obligatoire. . .	854	593	1447
Au-dessous de l'âge obligatoire . .	821	765	1586
Totaux. . . . .	15860	15556	31416

b)

ÉLÈVES SOLVABLES.	Garçons.	Filles.	Totaux.
Dans l'âge obligatoire . . . . .	12075	12180	24255
Au-dessus de l'âge obligatoire. . .	776	553	1329
Au-dessous de l'âge obligatoire . .	720	686	1406
Totaux. . . . .	13571	13419	26990

c)

ÉLÈVES INDIGENTS.	Garçons.	Filles.	Totaux.
Dans l'âge obligatoire. . . . .	2110	2018	4128
Au-dessus de l'âge obligatoire. . .	78	40	118
Au-dessous de l'âge obligatoire . .	101	79	180
Totaux. . . . .	2289	2137	4426

La différence en plus mentionnée ci-dessus (148 élèves) se décompose comme suit :

- a) 29 garçons de moins,  
177 filles de plus.
- b) 181 élèves dans l'âge obligatoire de plus,  
63 élèves au-dessus de l'âge obligatoire de moins,  
30 élèves au-dessous de l'âge obligatoire de plus.